



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **17 octobre 2011**

Délibération n° 2011-2507

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Villeurbanne

objet : Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (LVE) - Attribution d'une subvention à l'Association de développement local pour l'emploi et la formation (ADL) Villeurbanne pour son programme d'actions 2011

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 7 octobre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 19 octobre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Imbert, Jacquet, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Morales, Muet, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéremian.

Absents excusés : MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Passi (pouvoir à M. Réale), Charles (pouvoir à M. Buna), Desseigne (pouvoir à Mme Lépine), Mme Peytavin (pouvoir à M. Jacquet), MM. Blein (pouvoir à M. Sturla), Balme (pouvoir à M. Claisse), Braillard (pouvoir à Mme Frih), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Gillet (pouvoir à M. Geourjon), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Serres), MM. Huguet (pouvoir à M. Gignoux), Joly (pouvoir à M. Augoyard), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Nissanian (pouvoir à M. Roche), Mme Palleja, M. Pili (pouvoir à M. Justet), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à M. Grivel), MM. Sangalli (pouvoir à M. Suchet), Terrot (pouvoir à M. Buffet), Mme Tifra (pouvoir à M. Llung), M. Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : MM. Barge, Albrand, Turcas.

Séance publique du 17 octobre 2011**Délibération n° 2011-2507**

commission principale : développement économique

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (LVE) - Attribution d'une subvention à l'Association de développement local pour l'emploi et la formation (ADL) Villeurbanne pour son programme d'actions 2011**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 septembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Depuis 2004, la Communauté urbaine de Lyon met en œuvre une politique globale dans le domaine de l'entrepreneuriat, en concertation avec ses partenaires regroupés au sein de Grand Lyon, l'Esprit d'Entreprise : Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (LVE). La Communauté urbaine intervient en tant que coordinateur, promoteur et principal financeur du réseau.

La vision stratégique commune est de faire de Lyon, une ville entrepreneuriale reconnue en Europe, par une offre de services accessible de qualité, adaptée aux besoins de chaque entrepreneur pour lui donner les moyens de réussir.

Aujourd'hui, cette dynamique et cette structuration ont permis de placer la Communauté urbaine au rang de première agglomération en matière de création d'entreprises avec 15 000 créations annuelles (hors Paris). De même, l'évolution des créations d'entreprises sur les dernières années a été supérieure au niveau régional et national, et on peut noter qu'une entreprise sur quatre de la Région Rhône-Alpes est créée sur le territoire de la Communauté urbaine. Enfin, Lyon confirme son leadership en France et son positionnement dans les 10 villes européennes les plus entrepreneuriales (classement ECER), soulignant une satisfaction en augmentation des entrepreneurs accompagnés dans le cadre du réseau LVE (68 % en 2007 ; 77 % en 2010).

C'est dans ce contexte que la Communauté urbaine souhaite renouveler son soutien à l'Association de développement local pour l'emploi et la formation (ADL) Villeurbanne pour son action en matière d'accueil et d'accompagnement des porteurs de projets et des créateurs, et pour son implication dans le réseau LVE.

Présentation de l'activité de l'association ADL Villeurbanne

Depuis 1993, ADL Villeurbanne anime un service d'accueil et d'accompagnement à la création d'entreprise et a accueilli plus de 1 500 créateurs. ADL est un opérateur reconnu de la création d'entreprise, particulièrement dans le cadre de la politique de la ville et pour des publics féminins depuis 2006.

Le public ciblé concerne principalement des habitants de Villeurbanne ou de l'est lyonnais, en particulier les demandeurs d'emploi ou relevant des minima sociaux mais également des personnes en situation de précarité.

Les projets étudiés concernent principalement de très petites entreprises (TPE) mais également de petites unités économiques (EURL, SARL), et portent sur des secteurs d'activités très variés : commerce sédentaire ou ambulancier, restauration, services aux entreprises et aux particuliers, artisanat, BTP, profession libérale, etc.

Bilan des actions réalisées pour l'année 2010-2011

Action de parrainage d'entrepreneurs

- un travail d'ingénierie a été réalisé avec la SCOP CREONS de Lyon pour élaborer une méthode commune de travail et construire des outils communs appropriés,
- participation au travail de réactualisation des supports à partir des outils construits lors de l'expérimentation parrainage : code de déontologie, convention de parrainage générique et d'appui ainsi qu'à la réflexion sur les supports de communication envisagée,
- des moyens de communication mis en place : une fiche de présentation de l'action est intégrée dans l'outil extranet LVE, une fiche de liaison mise à disposition du réseau LVE, l'action fait l'objet d'une communication dans le cadre des réunions territoriales LVE,
- une convention de partenariat établie entre la structure ADL et la plateforme de parrainage LVE portée par la CCI,
- la mise en place effective des parrainages en partenariat avec CREONS dont un temps de rencontres collectives parrains/marraines et candidats au parrainage.

Résultats :

- 14 créateurs accompagnés,
- 8 binômes parrainage constitués, 3 en cours de constitution, 3 en prévision,
- typologie des parrainages : 3 parrainages génériques (longue durée) et 4 parrainages d'appuis (conseil technique).

Accompagnement ante / post création et action de parrainage des habitants de Villeurbanne hors dispositifs ou en parcours d'insertion, ou résidant sur les quartiers en politique de la ville

- information sur l'action et le public suivi sur la nouvelle base de données extranet LVE,
- travail partenarial avec des acteurs du réseau LVE pour proposer une offre de service de parrainage à de jeunes entrepreneurs.

Résultats :

- 59 personnes accompagnées : 19 personnes ont reçu un premier niveau de diagnostic (7 femmes et 12 hommes), 27 diagnostics approfondis, 20 études financières, 12 études de marché et 10 études juridiques réalisées,
- 17 actions de parrainage.

Lutte contre les discriminations à la création d'entreprise

- réalisation de l'état des lieux et production de pistes d'actions correctives,
- communication de l'action auprès du réseau LVE.

Résultats :

- 11 structures et 14 professionnels concernés par la diffusion de l'étude sur les discriminations à la création d'entreprise,
- 5 journées de formation action comprenant une phase de sensibilisation, d'approfondissement, et d'accompagnement,
- 6 structures et 9 professionnels concernés par la formation action.

Programme d'actions 2011-2012

Pour l'année 2011, les actions d'ADL sont reconduites.

Parrainage d'entrepreneurs, en partenariat avec CREONS

L'accompagnement proposé a pour objectif de :

- renforcer et développer la qualité de service au créateur par un accompagnement contractualisé, adapté à ses besoins dans la durée, de la phase post immatriculation de l'entreprise et jusqu'à 3 ans après, dont l'action complémentaire de parrainage,
- fluidifier et sécuriser les parcours par l'action de parrainage,
- faciliter l'accès à la bancarisation en cours d'activité,
- bénéficier de compétences techniques diversifiées, de savoir-faire et/ou de savoir être,
- partager avec d'autres chefs d'entreprises leurs expériences communes.

L'accompagnement s'appuie sur des entretiens individuels et l'action complémentaire de parrainage.

Les actions de parrainage proposées revêtent deux formes : le parrainage d'appui-parrainage ponctuel et le parrainage générique inscrit dans la durée.

Les deux formes de parrainage ne s'excluent pas, elles peuvent être mobilisées de manière simultanée.

Cette action s'articule avec la plateforme de parrainage LVE .

Le public visé est celui des créateurs précédemment accompagnés par une structure membre de LVE et souhaitant une offre de services articulant le suivi individualisé et le parrainage. Il peut s'agir de créateurs immatriculés depuis moins de 3 ans ayant finalisé la phase ante création LVE et ne pouvant pas intégrer un dispositif d'accompagnement post création autre (ex : Nacre ou tout autre dispositif statutaire), ou ayant été accompagné dans le cadre d'un dispositif incluant une phase post création limitée dans le temps (sortie PLIE, RSA, etc.).

Les projets concernent essentiellement les TPE et petites et moyennes entreprises (PME), tout domaine d'activité confondu sur l'ensemble de l'agglomération.

L'objectif est d'accompagner annuellement 20 entreprises, comprenant 20 binômes parrainés.

Accompagnement ante / post création et action de parrainage des habitants de Villeurbanne en parcours d'insertion, ou résidant sur les quartiers en politique de la ville

Les trois objectifs poursuivis par ADL sont :

- réduire les écarts dans l'accès à la fonction entrepreneuriale des publics hors dispositifs et / ou en risque de discrimination ou d'exclusion socio économique,
- faciliter l'accès à l'information et aux droits et à une offre de services adaptée,
- favoriser l'autonomie du bénéficiaire pour qu'il devienne acteur de son projet et acquière des capacités entrepreneuriales en fonction des différents stades de son parcours.

Résultats attendus

- 30 personnes reçues en 1er niveau d'accueil et de diagnostic,
- 20 personnes accompagnées en ante création,
- 7 personnes réorientées vers une activité salariale,
- 5 personnes accompagnées en suivi post-crédation,
- 3 binômes constitués,
- taux de transformation : 4 à 6 créations d'entreprises.

Lutte contre les discriminations à la création d'entreprise

Les deux objectifs poursuivis au sein de cette action sont :

- sur le volet ingénierie de projet : travail sur le processus permettant à toutes les structures du réseau LVE d'intégrer cette dimension spécifique,

- sur le volet actions de sensibilisation et mobilisation des acteurs : poursuite de la professionnalisation des collaborateurs LVE (4 ateliers d'échanges pour mobiliser les collaborateurs sur les enjeux de l'égalité de traitement et faire émerger des besoins de formations spécifiques ; actions de sensibilisation territorialisées).

Modalités de soutien par la Communauté urbaine

La Communauté urbaine a accordé à l'association ADL Villeurbanne, pour l'année 2010, la somme de 29 000 € et souhaite poursuivre, pour l'exercice 2011, sa contribution financière pour un montant de 32 000 €. Ce financement est accordé dans le cadre de la convention de fonctions d'agglomération et de centralité conclue avec la Région Rhône-Alpes pour la période 2010-2016, qui attribuera en retour à la Communauté urbaine une subvention de 10 000 € pour soutenir l'action sur la post-crétion.

Budget prévisionnel en € pour 2011

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
suivi post création	20 000	Communauté urbaine - appel à projets post création	32 000
action d'appui à destination des Villeurbannais et des territoires en politique de la ville	76 240	<i>dont fonds de concours Région Rhône-Alpes</i>	<i>10 000</i>
formation action de lutte contre les discriminations	11 200	délégation régionale aux droits des femmes	1 000
		Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS)	5 000
		Agence pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE)	9 000
		Région Rhône-Alpes	6 000
		Département (RSA) du Rhône	25 000
		fonds européens	13 360
		Ville de Villeurbanne	10 200
		contributions volontaires en nature	5 880
Total	107 440	Total	107 440

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 32 000 € au profit de l'Association de développement local pour l'emploi et la formation (ADL) Villeurbanne pour son programme d'actions 2011,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et ADL Villeurbanne définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à :

a) - signer ladite convention,

b) - solliciter auprès de la Région Rhône-Alpes une subvention de fonctionnement de 10 000 € dans le cadre de la convention de fonctions d'agglomération et de centralité,

c) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2011 et 2012 - compte 657 480 - fonction 90 - opération n° 2291, selon l'échéancier suivant :

- 25 600 € en 2011,
- 6 400 € en 2012.

4° - La recette de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits ou à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2011 et 2012 - compte 747 700 - fonction 91 - opération n° 2291.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 24 octobre 2011.